Pessat-Villeneuve

2024

Bulletin municipal

La Plume Pessatoise

PESSAT EN IMAGES

Spectacle Son et Lumière sur le Château (décembre 2023)

Vœux du Maire: discours du Conseil Municipal des Jeunes (12 janvier 2024)

Repas des aînés (21 janvier 2024)

Pique-nique au Château pour le dernier jour d'école (5 juillet 2024)

Apéro snack dans le parc du Château (13 juillet 2024)

Spectacle Son et Lumière (13 juillet 2024)

ÉDITO

Pessatoises, Pessatois,

L'an dernier j'évoquais dans mon édito les enjeux environnementaux et les différents défis que nous devons relever collectivement. Cela ne sera possible que si individuellement on se mobilise toujours dans un esprit collectif. L'intérêt général avant l'intérêt particulier doit être notre boussole.

C'est dans ce sens que l'équipe municipale s'est insurgée de l'injuste, injustifiée et injustifiable augmentation exponentielle du coût de l'assainissement collectif. Je vous ai alerté et informé de notre position, position que j'ai fortement affirmée en conseil communautaire, et de notre recours auprès du Tribunal Administratif engagée depuis le 17 mai dernier. Pour que l'impact soit plus fort il faut, il aurait fallu, que l'individu se mobilise ne serait-ce que par des lettres, mails de réclamation et d'indignation adressés aux responsables politiques. Peu, trop peu l'ont fait au niveau des communes concernées et pourtant cela représente des milliers d'usagers.

Autre sujet de mobilisation, la circulation routière qui est notre fil rouge. Vous l'avez constaté des aménagements sont réalisés afin de lutter contre des comportements toujours plus irrespectueux des règles de sécurité. Il est désolant de constater chaque jour que les stops, les sens interdits, les interdictions de tourner à gauche, la limitation de vitesse ne sont pas respectés parfois même par des résidents de notre commune. Tous ces comportements nous renvoient à l'individualisme encore plus exacerbé au volant de son véhicule. Et pourtant les accidents qui se succèdent avec les dégâts matériels et surtout humains devraient faire bouger les consciences.

Le vivre ensemble en a pris encore un sacré coup en 2024 sur ces sujets et sur d'autres, mais gageons que tant qu'il y aura des élus, des associations, des bénévoles qui porteront le flambeau tout espoir n'est pas perdu.

Je vous souhaite une excellente année 2025.

Gérard DUBOIS

Maire de Pessat-Villeneuve

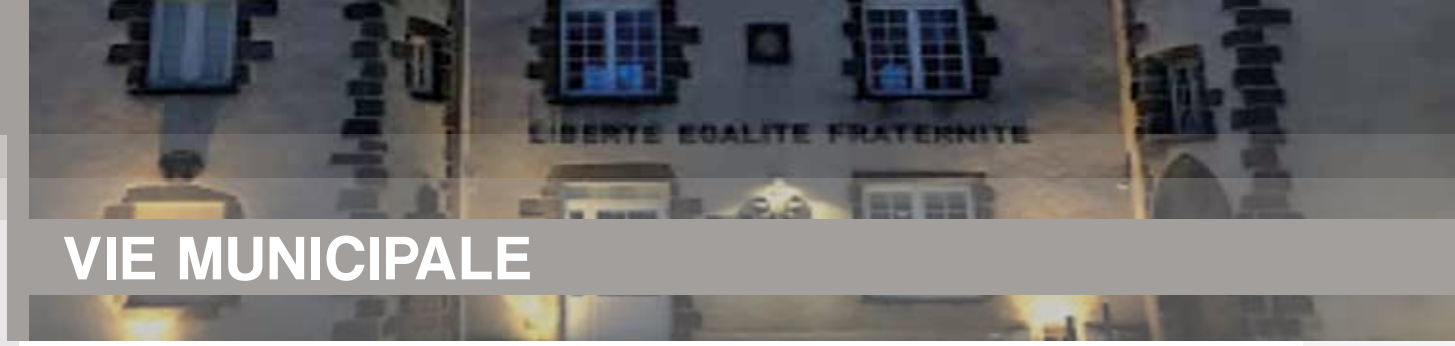

Etat Civil 2023

Naissances

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents de :

CHASSAGNITE Jeanne née le 16 janvier 2023
DIAWARA Dandio née le 21 février 2023
DUCHATEAU Eléa née le 26 avril 2023
SANTOS Alba née le 27 avril 2023
GERVAIS Nathan né le 13 mai 2023
MORNAC Lou née le 14 juillet 2023
MORNAC Zélie née le 14 juillet 2023
GABRETSADIK Amanial né le 10 juillet 2023
MOTTET Joy née le 20 août 2023
REZAI Maryam née le 8 novembre 2023
TAHIRI Maël né le 13 novembre 2023

Mariages

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux couples mariés en 2023 :

M. BENSADI Cédric et Mme VINCENT Morgane le 17 juin 2023
Mme CHEVALLEY Marianna et Mme FAVIER Cindy le 02 août 2023
M. PEREIRA Pascal et Mme MASSE Sandrine le 30 septembre 2023

Décès

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le départ de :

M. CAMUS Philippe décédé le 19 janvier 2023
Mme SERVIÈRE Marcelle née HINSINGER décédée le 25 janvier 2023
Mme MIALAUD Anne-Marie décédée le 25 février 2023
M. DESCHAMPS Christian décédé le 24 mai 2023
M. DEMOL Gérard décédé le 27 août 2023
Mme LORINQUER Josiane née VAUTH décédée le 03 septembre 2023
M. DE LA CALLE Michel décédé le 18 septembre 2023
Mme BEURIER Martine née CHOMIAK décédée le 16 décembre 2023

Secrétariat de Mairie

ACCUEIL MAIRIE

Mme Elsa MACHADO et Mme Nathalie CHASSAGNETTE vous accueillent

Lundi, Mardi, Jeudi
de 8h30 à 12h00

Vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 16h30 à 18h00

Mairie de Pessat Villeneuve

1 avenue du Château de Villeneuve - 63200 PESSAT-VILLENEUVE
Tél : 04 73 38 28 59
Email : mairie.pessatvilleneuve@orange.fr
www.pessat-villeneuve.fr

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE
PESSAT EN IMAGES p.2
Édito p.3
État Civil 2023 ..... p.4
Horaires de la Mairie p.4

SOMMAIRE p.5

ÉLECTIONS EUROPÉENNES
ET LÉGISLATIVES p.6/7

MIEUX CONNAÎTRE MA COMMUNE
EN 2024 ..... p.8/10

ÉCOLE p.11/12

BIEN VIVRE ENSEMBLE p.13

OBLIGATION DE TAILLE
ET D'ÉLAGAGE p.14

ENVIRONNEMENT p.15

RÈGLEMENT DU BOIS
DU DOMAINE p.16

ENTRETIEN PATRIMOINE BOISÉ
DE LA COMMUNE p.17

RÈGLEMENT DU PARC
DE LOISIRS p.18

PLAN DE CIRCULATION p.19/20

ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES p.21

CPH p.22/23

CIMETIÈRE - BORNES D'INCENDIE
TRAVAUX DOMAINE p.24

TOUTES EN MOTO 2024 ..... p.25

VIE ASSOCIATIVE
Comité d'animation p.26
Club Cyclotouriste p.27
Société de chasse p.28
Atelier de Corinne p.28
Club Soleil d'Automne p.29
Les Balivernes Sibyllines p.29
Les Artistes en Herbe p.29

RLV MOBILITÉS horaires ligne 7 ..... p.30

SBA Calendrier collecte 2025 ..... p.31

NUMEROS UTILES p.32

ÉLECTIONS EUROPÉENNES ET LÉGISLATIVES

Élections européennes 9 JUIN 2024

Le dimanche 9 juin 2024 à 21h le Président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée Nationale.
Les élections législatives sont programmées le 30 juin (1er tour) et le 7 juillet 2024 (2ème tour).

Pessat-Villeneuve

Ins. : 564 Vot. : 349 Part. : 61,9 % Exp. : 332
Blancs : 11 Nuls : 6

Deher-Lesaint	0	0 %	Larrouturou	0	0 %
Ponge	0	0 %	R-Kuzmanovic	2	0,6 %
Maréchal	14	4,2 %	Labib	0	0 %
Aubry	20	6 %	Adoue	0	0 %
Bardella	114	34,3 %	Philippot	3	0,9 %
Toussaint	11	3,3 %	Husson	0	0 %
Azergui	0	0 %	Bonneau	0	0 %
Thouy	12	3,6 %	Glucksmann	69	20,8 %
Terrien	0	0 %	Hoareau	0	0 %
Zorn	0	0 %	Lassalle	4	1,2 %
Hayer	34	10,2 %	Lalanne	0	0 %
Alexandre	0	0 %	Lacroix	1	0,3 %
Cholley	4	1,2 %	Elmayan	0	0 %
Wehrling	2	0,6 %	Deffontaines	11	3,3 %
Asselineau	0	0 %	Coste-Meunier	0	0 %
Simonin	0	0 %	Governatori	6	1,8 %
Fortané	0	0 %	Traoré	0	0 %
Bellamy	24	7,2 %	Patas d'Illiers	0	0 %
Arthaud	1	0,3 %	Grudé	0	0 %

Législatives 30 JUIN 7 JUILLET

1er tour

P

Pessat-Villeneuve

Ins. :	563	Vot. :	437	Exp. :	414
Part. :	77,6 %	Blancs :	21	Nuls :	2

Dupré	142	34,3 %	Chauvin	56	13,53 %
Truchon	4	0,97 %	Lebrec	56	13,53 %
Pirès Beaune	150	36,23 %	Godu	6	1,45 %

2e Circonscription - Riom

Députée sortante : Christine Pirès-Beaune (Nupes/PS)

Inscrits :	90.283	Votants :	65.821	Exprimés :	64.017
Participation :	72,91 %	Blancs :	1.176	Nuls :	628

Isabelle Dupré (RN)	**21.986**	**34,34 %**	Sarah Chauvin (LR)	9.044	14,13 %
Franck Truchon (EXG)	969	1,51 %	Jean-Paul Lebrec (ENS)	8.203	12,81 %
Christine Pirès Beaune (UG)	**23.175**	**36,2 %**	Marion Godu (REC)	640	1 %

IL Y A BALLOTTAGE.

Second tour législatives 2022 – Ins : 90.091; Vot : 45.483; Part : 50,5%; Exp : 41.690. Pirès Beaune (NUP), 26.613 (63,8 %); Monnet (ENS), 15.077 (36,2 %).

1er tour législatives 2022 – Ins : 90.065; Vot : 49.000; Part : 54,4%; Exp : 47.933. Pirès Beaune (NUP), 20.055 (41,8 %); Monnet (ENS), 9.017 (18,8 %); Lacombe (DVD), 667 (1,4 %); Dupré (RN), 7.862 (16,4 %); Berthon (DVG), 41 (0,1 %); Durin (LR), 7.332 (15,3 %); Frezouls-Le Pont (ECO), 634 (1,3 %); Félix (DSV), 486 (1 %); Chabrier (REC), 1.172 (2,4 %); Truchon (DXG), 667 (1,4 %).

ÉLECTIONS EUROPÉENNES ET LÉGISLATIVES

Législatives 30 JUIN 7 JUILLET

2ème tour

Pessat-Villeneuve

Ins. :	563	Vot. :	432	Exp. :	403
Part. :	76,7 %	Blancs :	25	Nuls :	4

Isabelle Dupré	180	44,67 %
Christine Pirès Beaune	223	55,33 %

2e Circonscription - Riom

Députée sortante : Christine Pirès-Beaune (Nupes/PS)

Inscrits :	90.172	Votants :	65.905	Exprimés :	60.998
Participation :	73,09 %	Blancs :	3.502	Nuls :	1.405

Isabelle Dupré (RN)	26.452	43,37 %
Christine Pirès Beaune (UG)	**34.546**	**56,63 %**

CHRISTINE PIRÈS BEAUNE (UG) ÉLUE

Second tour législatives 2022 – Ins : 90.091; Vot : 45.483; Part : 50,5%; Exp : 41.690. Pirès Beaune (NUP), 26.613 (63,8 %); Monnet (ENS), 15.077 (36,2 %).

1er tour législatives 2024 – Ins : 90.283; Vot : 65.821; Part : 72,9%; Exp : 64.017. Dupré (RN), 21.986 (34,3 %); Chauvin (LR), 9.044 (14,1 %); Truchon (EXG), 969 (1,5 %); Lebrec (ENS), 8.203 (12,8 %); Pirès Beaune (UG), 23.175 (36,2 %); Godu (REC), 640 (1 %).

ÉQUIPE. C'est accueillie par son suppléant, Mickaël Baré, maire de Charbonnières-les-Vieilles, que Christine Pirès-Beaune a retrouvé ses soutiens réunis, hier soir, à Marsat. PHOTO FRANÇOIS JAULHAC

> “Nous avons besoin d'apaiser le pays. Un homme ou une femme devra nous rassembler”

MIEUX CONNAÎTRE MA COMMUNE EN 2024

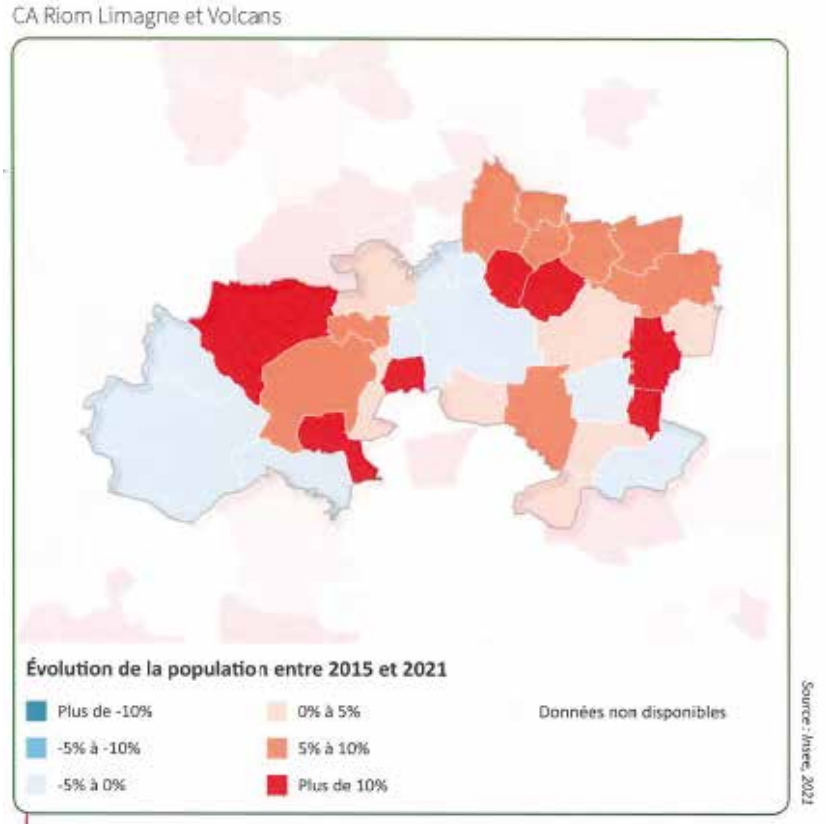

Ce qu'il faut retenir :
Avec une population qui évolue de + 18,3% sur les 5 dernières années, un fort dynamisme démographique de la commune

Un peu de technique : soldes migratoire et naturel

Solde migratoire = Arrivées - Départs

Solde naturel = Naissances - Décès

Quant devient-on senior ?

Le terme « seniors » ou « personnes âgées » ne connaît pas de définition sociologique précise. Selon le dernier sondage Ipsos en date (2019), les Français estiment que l'on devient « vieux » vers l'âge de 69 ans ! Ce chiffre diffère fortement de l'âge légal de départ à la retraite (64 ans), ou encore de l'âge où il devient possible de demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), c'est-à-dire à partir de 60 ans.

MIEUX CONNAÎTRE MA COMMUNE EN 2024

QUI S'INSTALLE, RESTE OU QUITTE MON TERRITOIRE ?

126

Le nombre total de familles avec enfants, contre 110 en 2014

43%

La part des nouveaux arrivants de moins de 24 ans

Variation annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021

Source : Insee, 2021

CSP des nouveaux arrivants par rapport au reste de la population

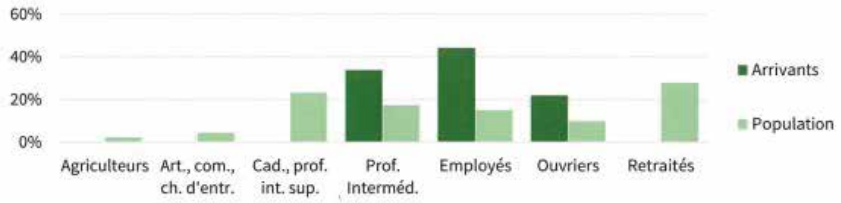

Source : Insee, 2021

Ce qu'il faut retenir :

- Un solde migratoire de + 1,6% en moyenne chaque année pour Pessat-Villeneuve, impliquant plus d'arrivées que de départs et témoignant d'une attractivité forte du territoire
- Un solde naturel de + 0,9% en moyenne chaque année, impliquant plus de naissances que de décès sur le territoire
- Les employés : première CSP s'installant au sein de la commune

MIEUX CONNAÎTRE MA COMMUNE EN 2024

QUI SONT LES PUBLICS FRAGILES DE MON TERRITOIRE ?

14

Le nombre de familles monoparentales, généralement plus fragiles

0€

Les dépenses de fonctionnement du CCAS par habitant

Revenu moyen par foyer fiscal

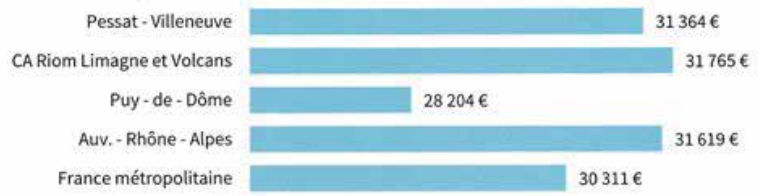

Source : DGFiP, 2023

Assurés du Régime général sans médecin traitant

Source : Observatoire des fragilités, 2023

Ce qu'il faut retenir :

- Des niveaux de revenus proches des moyennes de comparaison
- 21% des assurés du régime général de la commune sans médecin traitant, soit 141 personnes concernées pour Pessat-Villeneuve

L'équipe enseignante

A Pessat-Villeneuve, les enfants sont répartis en trois classes :

Mme Justine GINHAC (directrice de l'école) s'occupe de la classe des grandes sections de maternelle et CP.

Mme Nadège PEJAUDIER enseigne dans la classe des petites et moyennes sections de maternelle.

Mme Anne-Marie MANTIN se charge de la classe des moyennes et grandes sections de maternelle.

Nathalie CHASSAGNETTE, Virginie DUBOUIS et Sandrine FARNIER accompagnent les enfants de maternelle tout au long de leurs activités scolaires. Nous avons également pour cette année, deux accompagnantes des élèves en situation de handicap, **Céline BRUNIER et Claire DEROUET.**

A Clerlande, les enfants sont répartis en quatre classes :

M. Frédéric FALVARD (directeur de l'école) s'occupe de la classe des CP et des CE2.

M. Sébastien GROSSMANN s'occupe de la classe des CE1 et des CE2.

Mme Catherine DELHOME s'occupe de la classe des CM1 et des CM2.

M. Romain ROUGEYRON s'occupe de la classe des CM1 et des CM2.

Horaires

Les horaires de l'école Arc en Ciel sont :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin de 8h30 à 11h45, avec l'accueil à partir 8h20

et l'après-midi de 13h45 à 16h30, avec l'accueil à partir de 13h35.

Les horaires de Clerlande sont :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin de 8h45 à 12h00, avec l'accueil à partir 8h40

et l'après-midi de 13h30 à 16h15, avec l'accueil à partir de 13h25.

Tarifs cantine garderie

Sur Pessat-Villeneuve, la garderie se déroule de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Les enfants sont sous la surveillance de Nathalie CHASSAGNETTE ou de Sandrine FARNIER le matin avec, l'appui de Christine MONIER le soir.

Les tarifs sont de 1,50 € le matin par séance et le soir de 2,50 €, pour deux séances le tarif est de 3,00 € par jour.

A la cantine, les enfants sont accompagnés par Nathalie CHASSAGNETTE, Virginie DUBOUIS, Sandrine FARNIER, Ludovic MARTIN et Christine MONIER. Le tarif est de 5,00 € par repas, le panier repas, sur autorisation (PAI, autres…) est de 0,80 €.

Agrandissement de la Salle de Motricité

La « Salle des Couleurs » est toujours aussi fréquentée par les enseignantes et les enfants durant leur moment journalier de motricité.

Garderie du mercredi matin

La garderie du mercredi matin fonctionne maintenant depuis cinq ans. Elle accueille les enfants scolarisés sur les deux communes dont les parents travaillent le mercredi et ceci avec une capacité d'accueil de 24 enfants. Elle est assurée par le personnel communal de Pessat-Villeneuve : Sandrine FARNIER et Christine MONIER. Elles assurent toutes les deux son bon déroulement sous forme de créations artistiques, de jeux et activités en intérieur ou extérieur (dans la salle de motricité, dans la cour de l'école ou au parcours de santé de la commune). Durant l'année scolaire 2023/2024, seize enfants ont fréquenté la garderie. L'équipe reste toujours aussi dynamique qu'au premier jour.

L'accueil progressif débute de 7h30 à 8h30 et les départs dégressifs de 11h30 à 12h30.

Réalisation de photophores en septembre 2024

Bus et navettes

La navette reliant l'école de Pessat-Villeneuve à Clerlande part de l'école à 8h30. Elle revient le soir à 16h30.

Le ramassage scolaire pour les collégiens et lycéens est à 7h09 place de l'Eglise et à 7h12 au Hameau de Pessat. Le mercredi, le bus du retour est à 12h50 et 14h00 au Hameau de Pessat et à 12h53 et 14h03 place de l'Eglise. En semaine, le retour se fait à 17h08 et 18h28 au hameau de Pessat et à 17h11 et 18h31 place de l'Eglise.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Arrêté préfectoral du 12 juin 2024 (transmis fin août en mairie)

Article 6 (extrait) :
Horaires et activités bruyantes (bricolage, jardinage…) :
• lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
• Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Article 9 (extrait) :
Les propriétaires d'animaux… sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Première cause de conflit entre voisins, le Préfet a pris un nouvel arrêté consultable en mairie, sur le site de la préfecture et de la commune, sur Panneau Pocket et sur les supports d'affichage de la commune.

OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE

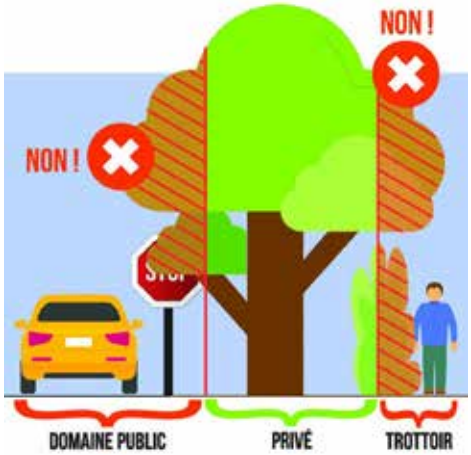

Les années se suivent, les mois passent, et nous sommes obligés de renouveler les mêmes messages.

Malgré les nombreux rappels, des propriétaires ne font aucun effort pour respecter ces règles qui sont essentielles pour la sécurité de tous, piétons, usagers de la route etc.

S'agissant d'une obligation légale la municipalité souhaite que chacun prenne ses responsabilités et profite de la période automnale pour se mettre en conformité.

« L'essentiel » étant distribué dans chaque boite aux lettres de la commune, nul ne pourra dire qu'il n'était pas au courant lorsque les sanctions seront prises.

Qu'est-il interdit de faire brûler ?

Il est interdit de faire brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel :

- les déchets **végétaux ménagers** ou assimilés : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagages...
  Ces déchets végétaux ménagers doivent être **valorisés par compostage**, broyage, **déposés en déchetterie** ou collectés dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères.
- tout type de **déchets autres que végétaux** (plastique, caoutchouc, ...)

Parce qu'un feu, même au départ de faible ampleur, peut vite devenir incontrôlable, être une gêne pour le voisinage et présenter des riques sanitaires, des règles s'imposent.

Cadre réglementaire :

- Arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 réglementant les feux de plein air
- Arrêté préfectoral du 5 janvier 2012 portant organisation en cas de pointe de pollution atmosphérique sur la région de Clermont-Fd, Riom, Issoire

Sites internet :

- www.legifrance.gouv.fr
- www.auvergne.pref.gouv.fr
- www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Zoom sur les mauvaises herbes...

Les conseils d'un jardinier de la commune...

« On les dit mauvaises, mais le sont-elles vraiment ? Le jardinier leur reproche surtout de pousser sur son espace vital. Alors, faire avec, désherber, ou trouver un juste équilibre ?

Tordons le cou tout de suite à ce qualificatif de « mauvaises », qui jette l'opprobre sur ces plantes spontanées. Certaines possèdent en effet bien des qualités (y compris des qualités gustatives). Et toutes favorisent la biodiversité.

Leur tort, c'est plutôt de pousser au mauvais endroit, là où on espérerait une allée « impeccable », ou un potager bien ordonné. Donnons alors plutôt à ces plantes sauvages l'appellation d' « herbes indésirables ».

Faire avec ?

L'époque où l'on éradiquait proprement et simplement tout ce qui gênait dans l'espace public, au jardin, petites bêtes comme mauvaises herbes, est révolue. Fini les pulvérisateurs à dos, remplis de désherbant, que les jardiniers appliquaient généreusement jusqu'à laisser la terre du potager nette de tout brin d'herbe.

Aujourd'hui, la sensibilité à l'environnement est autre, et le respect de la biodiversité commence... dans l'espace public et dans son jardin ! Tolérez donc que quelques pousses vertes surgissent dans le gravier, que quelques sauvageonnes se resèment au potager... Personne n'arrache les jolis coquelicots, or... ils se sont probablement invités eux-aussi !

Il ne s'agit pas de se laisser envahir, mais de trouver un juste milieu. La bonne approche consiste à contenir les indésirables, en limitant leur développement par des méthodes respectueuses de l'environnement.

Vous pouvez également pratiquer un **entretien « différencié »**. En désherbant avec soin les abords de la maison, la terrasse, les allées, tout en étant moins exigeant avec le reste du jardin. Une façon raisonnable d'avoir un jardin bien entretenu, tout en préservant des niches de biodiversité. »

Trottoirs

Entretien courant des trottoirs : riverains, vous êtes concernés !

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, particulièrement à la chute des feuilles. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée (voir l'arrêté municipal n°2024/49).

Les « mauvaises herbes » qui poussent le long des murs sont également à enlever par les riverains.

L'entretien du trottoir comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et détritus,
- le désherbage,
- le dégagement de la neige ou du verglas,
- l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper.

RÈGLEMENT DU BOIS DU DOMAINE (EXTRAIT)

Le règlement complet est affiché à l'entrée du Bois du Domaine de Villeneuve.

Ce bois de 3 hectares est un lieu de promenade, de détente, de rencontre et de liberté, dans lequel la faune et la flore doivent être protégées, la biodiversité préservée et l'environnement respecté. Aussi, toutes les activités de loisirs y sont les bienvenues, dans la mesure où elles s'exercent sans gêner autrui, sans porter atteinte à la sécurité et sans dégrader les lieux.

Chapitre III – Usages.

Article 1 - Conditions et horaires d'ouverture.
L'accès dans le Bois est gratuit tous les jours de l'année, sauf lors d'animation ou de privatisation du Domaine (totale ou partielle) aux jours et heures où elles se déroulent.

Le Domaine de Villeneuve est accessible au public selon des horaires, dont l'amplitude quotidienne varie en fonction des saisons. Dans ce cadre, les horaires sont fixés en fonction des situations particulières observées et des contraintes de service. Les horaires d'ouverture et de fermeture sont affichés aux entrées de chaque site. Le Parc et le Bois restent accessibles jusqu'à l'heure de fermeture de la première porte.

L'accès au Bois est interdit dès la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour.

En cas de circonstances exceptionnelles, notamment météorologiques, ou pour tout motif d'intérêt général, en particulier pour des raisons de sécurité, l'accès au site concerné peut-être interdit partiellement ou en totalité et son évacuation décidée. Pendant les périodes de neige le site demeure ouvert, sauf lorsqu'il présente des dangers. Les motifs de la fermeture ainsi que sa durée, lorsque celle-ci peut-être appréciée, sont affichés à l'entrée des secteurs concernés.

Article 3 - Comportement, usages et activités du public.
Le public doit conserver une tenue et un comportement décents et conforme à l'ordre public.

Les activités de nature à troubler la jouissance paisible du site, à porter atteinte à la tranquillité et à la sécurité du public, à causer des dégradations aux plantations, ouvrages ou aux immeubles, à générer des pollutions diverses sont interdites.

Les pique-niques individuels ou familiaux sont autorisés, à condition que la propreté des lieux soit respectée. En revanche, allumer une cigarette, un feu et/ou barbecue est interdit.

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites. Cette règle ne s'applique pas aux manifestations ou organisations, conformément à leur titre d'occupation.

Les enfants restent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde. Ces derniers devront veiller à ce que les enfants n'accèdent qu'aux équipements correspondant à leur âge, tels que mentionné sur la signalétique en place et les utilisent conformément à leur usage.

Article 5 - Accès des animaux.
L'accès des animaux de compagnie est interdit. Cependant l'accès de ceux tenus en laisse, notamment les chiens, est autorisé dans le Bois.

Les personnes accompagnées d'un chien doivent procéder immédiatement au ramassage des déjections de leur animal. Seuls les titulaires de la carte d'invalidité prévue par la loi sont dispensés de cette obligation. Les contrevenants à cette règle sont passibles des sanctions prévues par les lois et règlements, après procès-verbal dressé par les agents publics habilités ou le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Article 7 - Flore et faune.
La flore et la faune sont fragiles et les milieux sensibles. Aussi la protection de cette biodiversité est de la responsabilité de tous.
Afin d'assurer la préservation de la flore et de la faune il est interdit de pénétrer dans le sous-bois.

ENTRETIEN PATRIMOINE BOISÉ DE LA COMMUNE

La commune choisit la prévention en matière d'élagage...
aux particuliers de suivre l'exemple pour éviter des catastrophes humaines.

Abattage d'un arbre menaçant de tomber sur un bâtiment communal

Entretien du patrimoine boisé de la commune effectué par les agents municipaux (Bois et Parc du domaine)

Vente de bois de chauffage aux habitants de la commune

RÈGLEMENT DU PARC DE LOISIRS

Rappel des principales dispositions :

Article 1er : DISPOSITIONS GENERALES

Le Parc de Loisirs, comprenant un city stade, une aire de jeux et un espace de détente, est situé dans l'enceinte du Château de Villeneuve. L'accès se fait par l'avenue du Château de Villeneuve.

Les équipements sont ouverts prioritairement à tous les habitants de Pessat-Villeneuve :
• Aux enseignants et aux animateurs durant les heures d'ouverture de l'école et des accueils périscolaires ;
• Aux enfants et adolescents ;
• Aux activités organisées par la commune de Pessat-Villeneuve ou les associations communales sur autorisation de la mairie.

Toute autre personne ou groupe de personnes hors commune ne pourront utiliser les équipements sans autorisation écrite de la mairie.

La commune ne peut-être tenue pour responsable de toute utilisation des lieux non conforme à leur destination et aux consignes de sécurité prévues dans ce cadre. De même, la commune ne peut-être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation concernant des effets ou objets laissés aux abords ou à l'intérieur du site et de ses équipements.

Article 2 : DEFINITION DES ACTIVITES

CITY STADE : il s'agit d'un terrain multisports réservé à la pratique du basket-ball, du volley-ball, du hand-ball, du football, du tennis et du badminton.

AIRE DE JEUX : cet espace comprend une ou plusieurs structures exclusivement réservées aux enfants de 2 à 10 ans sous la surveillance d'un adulte accompagnateur.

Article 3 : CONDITIONS D'ACCES

Les activités scolaires, périscolaires, municipales et associatives (associations de la commune sur autorisation) sont prioritaires pour l'utilisation du site.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux.

CITY STADE : l'accès et son utilisation sont formellement interdits aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés. Présence obligatoire d'un parent ou d'une tierce personne majeure.

AIRE DE JEUX : chaque structure est réglementée en termes d'utilisation, veuillez vous conformer aux panneaux d'informations.

Article 4 : LES HORAIRES

Le Parc de Loisirs est accessible tous les jours y compris le week-end et les jours fériés de :
• 9h à 21h, du 1er avril au 30 septembre
• 9h à 18h, du 1er octobre au 31 mars

En fonction de conditions exceptionnelles (météorologiques, sanitaires…) l'accès peut être interdit à tout moment.

PLAN DE CIRCULATION

Stop à la descente de la place du Cèdre et passage pour piétons.

Aménagement de la place du Cèdre

Stop à l'intersection de la rue du Pont et passage pour piétons.

Zone réservée au bus

Nouveau croisement avec priorité à droite , voie à double sens pour la montée de la place du Cèdre.

Passage piétons : traversée du trottoir de la Mairie à l'école.

Stop : rue Sous le Village, à l'intersection de la rue du Pont, de la place du Cèdre.

PLAN DE CIRCULATION

TESTS DE CHICANES RD 421 PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

LE P'TIT AIGUILLON… partage la colère du maire

Le P'tit Aiguillon a beau apprécier les fleurs plus que de raison, il est certains bouquets qu'il n'apprécie pas du tout : ce sont ceux qui poussent sur le bord des routes. Et c'est peu dire que le printemps actuel les voit fleurir : en moins de dix jours, quatre personnes sont mortes dans le Puy-de-Dôme. Trois n'avaient pas 25 ans ! Le P'tit Aiguillon partage la colère du maire de Pessat-Villeneuve qui, hier, devant la fourgonnette accidentée, faisait part de son exaspération. « Encore ce matin (*hier matin, NDLR*), j'ai vu un automobiliste doubler à l'entrée du village », tempêtait-il. Sur une route de sa commune, la RD 421, il a fait mettre une chicane pour ralentir la circulation. Celle-ci a été détruite par des utilisateurs mécontents. Quelle est la solution ? Appeler chacun au respect des lois et des usagers est sans doute utopiste. Les gendarmes auront peut-être d'autres idées.

ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

ÉVÈNEMENTS SUBITS

Tornade et dégâts : rue du Champ Balley

Parvis du Château

Parc du Château (parc de loisirs)

PRÉVENTION INONDATION

Travaux de sécurisation inondations du chemin de Bellevue et du chemin des Dômes
financés par la commune et Riom Limagne et Volcans

Chemin de Bellevue (RLV)

Chemin des Dômes (Commune)

CPH

Depuis octobre 2019, le Centre provisoire d'Hébergement de Pessat-Villeneuve accueille 74 personnes bénéficiaires de la protection internationale pour une durée de 9 mois en moyenne. Ils sont accompagnés par une équipe de 4 travailleurs sociaux et un agent d'accueil.

Des nouvelles des résidents du CPH !

Encore en 2024, les résidents du CPH ne se sont pas ennuyés ! Bénévolat, travail, découverte du territoire...

La disposition rurale du CPH permet une promotion de la mobilité et un maillage important avec les entreprises alentours ayant besoin de main d'œuvre.

Ainsi, 5 nouveaux entrepreneurs – dont Rouge des Dômes, l'entreprise Rudel ou encore CSMG SARL - ont fait appel au service des résidents afin de combler un manque d'activité dans une zone de 10 kilomètres autour de Pessat-Villeneuve, en plus des entrepreneurs avec qui le CPH travaillait déjà.

Ramassage de fraises, d'oignons, restauration, chaudronnerie : tous ces domaines dans lesquels les réfugiés ont fait leurs preuves !

ZOOM SUR MOUMINI

A gauche sur la photo, Moumini.

Moumini a 25 ans et vient du Burkina Faso. Il était footballeur professionnel et a parcouru de nombreux pays pour vivre de sa passion. Parmi ces pays : l'Ukraine.

En 2017 il est arrivé là-bas en tant que footballeur professionnel. En 2021, il a ouvert son propre centre de formation de football pour les jeunes âgés de 10 à 15 ans. Avec le début de la guerre, il a été contraint de quitter le pays.

Réfugié en France aujourd'hui, il transmet sa passion et son expérience comme animateur sportif bénévole au club de foot Clermont Métropole depuis mars 2022.
Il encadre des enfants de 7 à 14 ans, des entraînements jusqu'au coaching pour les matchs.

Les résidents sont bénévoles aux collectes de bouchons de l'association « Cœur de Bouchons », permettant l'achat de matériel aux personnes en situation de handicap.

Ils accompagnent également les jeunes enfants en situation de polyhandicap du Centre Médico-Infantile (CMI) de Romagnat durant les sorties joëlettes sur les sentiers du Massif Central.

Ces sorties ont lieu tous les 15 jours et permettent aux enfants de participer à un fauteuil adapté à la randonnée.

L'implication des réfugiés dans la vie locale

En 2024, les résidents continuent de participer à différentes actions sur le territoire, favorisant leur inclusion.

Les partenariats amènent à la découverte des associations du territoire et de la multitude de services possible à rendre, permettant la rencontre et l'échange avec la communauté.

Les liens créés durant ces activités renforcent l'attachement des réfugiés avec le territoire et ses habitants. Beaucoup expriment le souhait de rester dans ce coin de France après leur expérience au CPH : sur les 31 personnes sorties du CPH en 2024, 25 ont choisis de s'installer dans le Puy-de-Dôme.

CIMETIÈRE - BORNES D'INCENDIE - TRAVAUX DOMAINE

Rénovation des allées du cimetière par hydromulchingh (opération en cours)

Entretien des bornes d'incendie de la commune

Stabilisation de la plateforme du Domaine, devant les ateliers municipaux (octobre 2024)

TOUTES EN MOTO 2024

RÉSERVEZ LE DIMANCHE 9 MARS 2025
POUR LA SECONDE ÉDITION DE TOUTES EN MOTO
À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES

Comité d'animation

Voici la 3ème année du Comité d'Animation qui s'achève avec toujours autant de plaisir à animer votre village.

Cette année encore, le comité a proposé le vide-grenier, la soirée du 13 juillet (en partenariat avec la Municipalité), le barbecue de la rentrée et la 2ème édition de notre marché de Noël. Une petite nouveauté s'est glissée dans notre programmation pour le plus grand plaisir de petits et grands : la soirée jeux de société du 9/11/2024.

Début mars, le comité s'est associé à la Mairie et à l'association « Toutes en Moto » afin de célébrer d'une façon originale la journée de la femme. Un défilé de plus de 200 motos est venu apporter un peu de gaieté pour une belle cause.
Au vu de l'engouement porté pour cette journée, nous pouvons vous l'annoncer en avant-première : l'évènement sera reconduit en 2025 : le 09 mars 2025 exactement !!

Le comité a pourtant quelque peu évolué cette année. Le bureau a été remodelé, avec des départs et de nouvelles arrivées. Nous travaillons constamment avec un seul objectif : apporter du plaisir et de la cohésion dans la vie de votre village, et que vous Pessatoises et Pessatois, soyez heureux de participer aux animations proposées.

Si vous avez un peu de temps, que vous êtes jeunes ou moins jeunes, actif ou retraité, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Nous sommes certains que vous débordez de superbes idées !
La programmation 2025 n'est pas encore totalement finalisée, mais… restez connectés !! Elle devrait sortir bientôt !!

Enfin, nous terminerons par remercier :
• Tous les bénévoles pour leur temps et leur implication
• Monsieur Le Maire et l'ensemble de la Municipalité pour leurs soutiens sans faille
• Et vous tous, amis villageois, qui nous suivez depuis maintenant 3 ans, et nous l'espérons, encore très longtemps !!!

Amicalement,

Martine, Romain, Patrick, Jérôme et Myriam
Le bureau du CAPV

Club Cyclotouriste

Le Club Cyclo de Pessat-Villeneuve (CCPV) est actif depuis 45 ans. Si, à ses origines, il rassemblait une quarantaine de jeunes pratiquants, principalement de Pessat-Villeneuve, il s'est peu à peu ouvert aux communes voisines du Pays de Riom. Il compte aujourd'hui une petite vingtaine de licenciés de tous âges qui apprécient l'esprit du Club et son approche conviviale de la pratique du vélo excluant tout esprit de compétition.

La saison route démarre traditionnellement le premier dimanche de mars. Les sorties de groupe dominicales conduisent les cyclistes sur les routes de Limagne d'abord puis des contreforts des Combrailles ou de la Chaîne des Puys. Le point de départ est la place de l'Ecole, le dimanche à 8 h ou 9 h selon la saison. Ceux qui peuvent se libérer participent aussi à des sorties libres en semaine, en groupe ou individuellement.

La saison est habituellement émaillée de quelques sorties au départ excentré pour aller explorer des horizons plus lointains comme les Monts du Forez, le Livradois, le Cézallier, le Massif du Sancy, voire hors du département notamment du côté de l'Allier.

Respectueux de toutes les énergies, et bienveillant à l'endroit des musculo-déficients, le Club est naturellement ouvert aux vélos à assistance électrique.

Les cyclos du CCPV sont aussi des pratiquants du VTT et ce toute l'année mais plus particulièrement à partir d'octobre, en attendant le lancement de la prochaine saison route. Depuis une dizaine d'années, le Club propose en novembre ou décembre, si les conditions météo le permettent, une sortie VTT nocturne à la recherche de sensations nouvelles. La séance se termine au chaud par une séquence raclette partagée par le groupe.

Le Club peut aussi programmer, soit sur route soit en VTT, une expédition «grand vélo» sur 4 jours en mai ou juin qui voit les pédaleurs jaunes aller se mesurer à de grands sites du vélo, souvent montagneux. Ces dernières années ont ainsi été parcourus les territoires du Mont Mézenc, des Savoies, des Pyrénées…

Ceux qui le souhaitent peuvent aussi participer, au long de la belle saison, à des épreuves cyclotouristes régionales, par exemple *Les Copains* à Ambert.

Le CCPV est ouvert à tous ceux, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, qui à Pessat-Villeneuve ou dans les environs, souhaitent débuter ou renforcer une pratique du vélo détente et santé. La venue à titre d'essai sur une ou deux sorties est naturellement possible.

*Pour mieux connaître le CCPV, on peut parcourir le journal du Club **« Roue libre »** dans sa version PDF sur le site de la mairie de Pessat-Villeneuve (www.pessat-villeneuve.fr).*

Renseignements
Jean-Claude Batisse, 04 73 63 57 14
Daniel Guittard, 04 73 38 18 65
André Robiolle, 04 73 38 26 77

En mars 2024, ouverture de la saison route du côté de Lezoux.

Société de Chasse

L'ouverture générale était fixée au **08 septembre 2024 à 07h00** et la fermeture générale au 28 février 2025 et jusqu'au 31 mars 2025 pour les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

La société de chasse de Pessat-Villeneuve avec 28 autres sociétés et la fédération de chasse du Puy de Dôme, avons mis en place un plan de repeuplement de faisans sauvages.

Ce plan est mené au minimum sur trois ans avec interdiction de tir.

Un comptage est prévu au mois d'Avril 2025 en écoutant les coqs chanteurs (toutes les personnes qui seraient intéressées, chasseurs ou non, pour compter, seront les bienvenues).

Pour que ce projet puisse réussir et se pérenniser dans le temps, il est demandé de bien vouloir tenir les chiens en laisse lors de vos promenades hors période de chasse.

Société de chasse :
M.BONHOUR Jérôme : 06.86.93.92.27
Mail : bonhour.jerome@orange.fr

L'Atelier de Corinne

Si vous voulez réaliser de belles créations, de beaux objets même si vous êtes débutant(e), n'hésitez pas, venez rencontrer Corinne. Vous pourrez apprendre diverses techniques (tableaux en 3D, serviettage sur verre, sur bois, Mix média). Vous apprendrez à votre rythme... et dans la bonne humeur.

Contacter Corinne :
07 69 83 58 60 • atelierdecorinne63gmail.com

Club Soleil d'Automne

Les membres du Club ont pour habitude de se réunir tous les jeudis dans la salle Pétronille du premier étage de la Mairie (accessible par ascenseur) entre 14h30 et 17h30 afin de partager de bons moments de convivialités entre parties de belote ou de scrabble, les incontournables classiques, mais aussi par de petites balades lorsque la météo le permet.
Afin de profiter de cette bonne ambiance, si vous le désirez, n'hésitez pas à les contacter, vous serez les bienvenus.

Présidente :
Mme Catherine DELAIRE

Vice-Présidente :
Mme Eliane COUSSOT

Trésorier :
M. André ROBIOLLE

Secrétaire :
Mme Josette SCHMIT

Les Balivernes Sibyllines

Après plusieurs années difficiles, la troupe est toujours là. Nous reprenons le travail à 4 et il ne va pas manquer au vu de notre projet. Nous espérons pouvoir le présenter fin 2025.
Il s'agit d'une pièce relatant un pan de notre histoire assez méconnu, la vie des femmes des usines d'armement durant la première guerre mondiale.
A très bientôt sur les planches !

Contact :
lesbalivernessibyllines@gmail.com
Facebook : lesbalivernessibyllines

Les Artistes en Herbe

L'Association Les Artistes en Herbe accueille les enfants de 4 à 14 ans. Environ un samedi toutes les deux semaines de 9h30 à 11h30, nous nous retrouvons dans une salle de l'école de Pessat-Villeneuve pour des ateliers de bricolage, peinture, découpage...

Depuis cette année, l'association a même créé sa page Facebook, n'hésitez pas à venir la consulter, partager et aimer les réalisations de nos petites artistes en herbe.

https://www.facebook.com/les.artistes.en.herbe.pessat

Contact :
Dominique GUITTARD : 04 73 38 90 08
Christine DEBOUDARD : 04 73 97 06 93

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

HORAIRES DE BUS

7 CHAMBARON-SUR-MORGE La Moutade <> MÉNÉTROL Champ Bernard

Du lundi au vendredi en période scolaire

Zone	Arrêt							
Ménétrol	**Champ Bernard**	8:26	10:36	12:06	13:41	15:31	16:46	
Riom	Manufacture	8:28	10:38	12:08	13:43	15:33	16:48	
Riom (1)	La Varenne	8:29	10:39	12:09	13:44	15:34	16:49	
Riom (1)	Collège Jean Vilar	8:30	10:40	12:10	13:45	15:35	16:50	
Riom	Beau Pré	8:31	10:41	12:11	13:46	15:36	16:51	
Riom	Le Creux	8:32	10:42	12:12	13:47	15:37	16:52	
Riom	Dagneaux	8:32	10:42	12:12	13:47	15:37	16:52	
Riom (6)	Eugène Rouher	8:34	10:44	12:14	13:49	15:39	16:54	
Riom (1 2 3 4 5 6)	**Pôle Multimodal SNCF**	**8:35**	**10:45**	**12:15**	**13:50**	**15:40**	**16:55**	**18:15**
Riom (1 2 3 4 5 6)	Desaix	8:36	10:46	12:16	13:51	15:41	16:56	18:16
Riom (1 3 4 6)	Collège de l'Hospital	8:36	10:46	12:16	13:51	15:41	16:56	18:16
Riom (4 6)	Liberté	8:38	10:47	12:18	13:53	15:42	16:57	18:17
Riom (6)	Avenue de Paris	8:39	10:48	12:19	13:54	15:43	16:58	18:18
Riom (6)	Cap Nord	8:40	10:49	12:20	13:55	15:44	16:59	18:19
Riom	Beethoven	8:43		12:23	13:58			
Riom	André Messager	8:45		12:25	14:00			
Pessat-Villeneuve	Eglise de Pessat	8:51	10:56	12:31	14:06	15:51	17:06	18:26
Pontmort	Halte Ferroviaire	8:53	10:58	12:33	14:08		17:08	18:28
Pontmort	Pontmort	8:54	10:59	12:34	14:09		17:09	18:29
Pontmort	Limagne	8:56	11:01	12:36	14:11		17:11	18:31
Le Cheix	**Mairie du Cheix**	9:00	11:05	12:40	14:15		17:15	18:35

Zone	Arrêt								
Le Cheix	**Mairie du Cheix**	7:04	9:00	11:05	12:40	14:15		17:15	18:35
Le Cheix	Les Meuniers	7:05	9:01	11:06	12:41	14:16		17:16	18:36
La Moutade	La Moutade Eglise	7:07	9:03	11:08	12:43	14:18		17:18	18:38
Cellule	Place de la Résistance	7:15	9:09	11:14	12:49	14:24		17:24	18:44
Cellule	Saulnat	7:17	9:11	11:16	12:51	14:26		17:26	18:46
Pessat-Villeneuve	Eglise de Pessat	7:24	9:17	11:22	12:57	14:32	15:52	17:32	18:52
Riom	André Messager				13:03		15:58	17:38	
Riom	Georges Bizet				13:04		15:59	17:39	
Riom (6)	Cap Nord	7:32	9:25	11:30	13:07	14:40	16:02	17:42	19:00
Riom (6)	Avenue de Paris	7:33	9:26	11:31	13:08	14:41	16:03	17:43	19:01
Riom (4 6)	Liberté	7:34	9:27	11:32	13:09	14:42	16:04	17:44	19:02
Riom (1 3 4 6)	Collège de l'Hospital	7:36	9:29	11:34	13:11	14:44	16:06	17:46	19:04
Riom (1 2 3 4 5 6)	Desaix	7:36	9:29	11:34	13:11	14:44	16:06	17:46	19:04
Riom (1 2 3 4 5 6)	**Pôle Multimo dal SNCF**	**7:37**	**9:30**	**11:35**	**13:12**	**14:45**	**16:07**	**17:47**	**19:05**
Riom (6)	Alphonse Cornet	7:38		11:36	13:13	14:46	16:08	17:48	19:06
Riom	Dagneaux	7:40		11:38	13:15	14:48	16:10	17:50	19:08
Riom	Le Creux	7:41		11:39	13:16	14:49	16:11	17:51	19:09
Riom	Beau Pré	7:42		11:40	13:17	14:50	16:12	17:52	19:10
Riom (1)	Collège Jean Vilar	7:43		11:41	13:18	14:51	16:13	17:53	19:11
Riom (1)	La Varenne	7:44		11:42	13:19	14:52	16:14	17:54	19:12
Riom	Manufacture	7:46		11:44	13:21	14:54	16:16	17:56	19:14
Ménétrol	**Champ Bernard**	7:49		11:47	13:24	14:57	16:19	17:59	19:17

♿ Arrêts accessibles PMR

Du lundi au vendredi vacances scolaires + samedi toute l'année

Zone	Arrêt	★					
Ménétrol	**Champ Bernard**		8:26	10:36	13:32		
Riom	Manufacture		8:28	10:38	13:34		
Riom (1)	La Varenne		8:29	10:39	13:35		
Riom (1)	Collège Jean Vilar		8:30	10:40	13:36		
Riom	Beau Pré		8:31	10:41	13:37		
Riom	Le Creux		8:32	10:42	13:38		
Riom	Dagneaux		8:32	10:42	13:38		
Riom (6)	Eugène Rouher		8:34	10:44	13:40		
Riom (1 2 3 4 5 6)	**Pôle Multimodal SNCF**		**8:35**	**10:45**	**13:41**	**16:50**	**18:25**
Riom (1 2 3 4 5 6)	Desaix		8:36	10:46	13:42	16:51	18:26
Riom (1 3 4 6)	Collège de l'Hospital		8:36	10:46	13:42	16:51	18:26
Riom (4 6)	Liberté		8:37	10:47	13:43	16:52	18:27
Riom (6)	Avenue de Paris		8:38	10:48	13:44	16:53	18:28
Riom (6)	Cap Nord		8:39	10:49	13:45	16:54	18:29
Riom	Beethoven		8:41		13:47		
Riom	André Messager		8:44		13:50		
Riom	Georges Bizet		8:45		13:51		
Pessat-Villeneuve	Eglise de Pessat	6:58	8:51	10:56	13:57	17:01	18:36
Pontmort	Halte Ferroviaire	7:00	8:53	10:58	13:59	17:03	18:38
Pontmort	Pontmort	7:01	8:54	10:59	14:00	17:04	18:39
Pontmort	Limagne	7:03	8:56	11:01	14:02	17:06	18:41
Le Cheix	**Mairie du Cheix**	7:07	9:00	11:05	14:06	17:10	18:45

Zone	Arrêt	★					
Le Cheix	**Mairie du Cheix**	7:07	9:00	11:05	14:06	17:10	18:45
Le Cheix	Les Meuniers	7:08	9:01	11:06	14:07	17:11	18:46
La Moutade	La Moutade Eglise	7:10	9:03	11:08	14:09	17:13	18:48
Cellule	Place de la Résistance	7:16	9:09	11:14	14:15	17:19	18:54
Cellule	Saulnat	7:18	9:11	11:16	14:17	17:21	18:56
Pessat-Villeneuve	Eglise de Pessat	7:24	9:17	11:22	14:23	17:27	19:02
Riom	Beethoven					17:33	
Riom	André Messager					17:34	
Riom	Georges Bizet					17:35	
Riom (6)	Cap Nord	7:32	9:25	11:30	14:31	17:38	19:10
Riom (6)	Avenue de Paris	7:33	9:26	11:31	14:32	17:39	19:11
Riom (4 6)	Liberté	7:34	9:27	11:32	14:33	17:40	19:12
Riom (1 3 4 6)	Collège de l'Hospital	7:36	9:29	11:34	14:35	17:41	19:14
Riom (1 2 3 4 5 6)	Desaix	7:36	9:29	11:34	14:35	17:41	19:14
Riom (1 2 3 4 5 6)	**Pôle Multimodal SNCF**	**7:37**	**9:30**	**11:35**	**14:36**	**17:42**	**19:15**
Riom (6)	Alphonse Cornet	7:38		11:36		17:43	19:16
Riom	Dagneaux	7:40		11:38		17:45	19:18
Riom	Le Creux	7:41		11:39		17:46	19:19
Riom	Beau Pré	7:42		11:40		17:47	19:20
Riom (1)	Collège Jean Vilar	7:43		11:41		17:48	19:21
Riom (1)	La Varenne	7:44		11:42		17:49	19:22
Riom	Manufacture	7:46		11:44		17:51	19:24
Ménétrol	**Champ Bernard**	7:49		11:47		17:54	19:27

♿ Arrêts accessibles PMR ★ **Ne circule pas le samedi**

Pour les retours de la gare SNCF de Riom à Pessat à 19h30, prendre la ligne 6

SBA CALENDRIER COLLECTE 2025

CALENDRIER DES COLLECTES 2025
Pessat-Villeneuve

Ordures Ménagères collectées le **LUNDI EN SEMAINE PAIRE**

Emballages Recyclables collectés le **LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE**

janvier		février		mars		avril		mai		juin	
1 M Férié	01	1 S		1 S		1 M		1 J Férié		1 D	
2 J		2 D		2 D		2 M	14	2 V		2 L	
3 V		3 L		3 L		3 J		3 S		3 M	
4 S		4 M		4 M		4 V		4 D		4 M	23
5 D		5 M	06	5 M	10	5 S		5 L		5 J	
6 L		6 J		6 J		6 D		6 M		6 V	
7 M		7 V		7 V		7 L		7 M	19	7 S	
8 M	02	8 S		8 S		8 M		8 J Férié		8 D	
9 J		9 D		9 D		9 M	15	9 V		9 L Férié	
10 V		10 L		10 L		10 J		10 S		10 M	
11 S		11 M		11 M		11 V		11 D		11 M	24
12 D		12 M	07	12 M	11	12 S		12 L		12 J	
13 L		13 J		13 J		13 D		13 M		13 V	
14 M		14 V		14 V		14 L		14 M	20	14 S	
15 M	03	15 S		15 S		15 M		15 J		15 D	
16 J		16 D		16 D		16 M	16	16 V		16 L	
17 V		17 L		17 L		17 J		17 S		17 M	
18 S		18 M		18 M		18 V		18 D		18 M	25
19 D		19 M	08	19 M	12	19 S		19 L		19 J	
20 L		20 J		20 J		20 D		20 M		20 V	
21 M		21 V		21 V		21 L Férié		21 M	21	21 S	
22 M	04	22 S		22 S		22 M		22 J		22 D	
23 J		23 D		23 D		23 M	17	23 V		23 L	
24 V		24 L		24 L		24 J		24 S		24 M	
25 S		25 M	09	25 M		25 V		25 D		25 M	26
26 D		26 M		26 M	13	26 S		26 L		26 J	
27 L		27 J		27 J		27 D		27 M		27 V	
28 M		28 V		28 V		28 L		28 M	22	28 S	
29 M	05			29 S		29 M		29 J Férié		29 D	
30 J				30 D		30 M	18	30 V		30 L	
31 V				31 L				31 S			

LUNDI

Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert

Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune

Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte

Je rentre le bac une fois vidé

Je sors mon bac quand il est plein

Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine

Ordures Ménagères collectées le **LUNDI EN SEMAINE PAIRE**

Emballages Recyclables collectés le **LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE**

juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre	
1 M		1 V		1 L		1 M	40	1 S Férié		1 L	
2 M	27	2 S		2 M		2 J		2 D		2 M	
3 J		3 D		3 M	36	3 V		3 L		3 M	49
4 V		4 L		4 J		4 S		4 M		4 J	
5 S		5 M		5 V		5 D		5 M	45	5 V	
6 D		6 M	32	6 S		6 L		6 J		6 S	
7 L		7 J		7 D		7 M		7 V		7 D	
8 M		8 V		8 L		8 M	41	8 S		8 L	
9 M	28	9 S		9 M		9 J		9 D		9 M	
10 J		10 D		10 M	37	10 V		10 L		10 M	50
11 V		11 L		11 J		11 S		11 M Férié		11 J	
12 S		12 M		12 V		12 D		12 M	46	12 V	
13 D		13 M	33	13 S		13 L		13 J		13 S	
14 L Férié		14 J		14 D		14 M		14 V		14 D	
15 M		15 V Férié		15 L		15 M	42	15 S		15 L	
16 M	29	16 S		16 M		16 J		16 D		16 M	
17 J		17 D		17 M	38	17 V		17 L		17 M	51
18 V		18 L		18 J		18 S		18 M		18 J	
19 S		19 M		19 V		19 D		19 M	47	19 V	
20 D		20 M	34	20 S		20 L		20 J		20 S	
21 L		21 J		21 D		21 M		21 V		21 D	
22 M		22 V		22 L		22 M	43	22 S		22 L	
23 M	30	23 S		23 M		23 J		23 D		23 M	
24 J		24 D		24 M	39	24 V		24 L		24 M	52
25 V		25 L		25 J		25 S		25 M		25 J Férié	
26 S		26 M	35	26 V		26 D		26 M	48	26 V	
27 D		27 M		27 S		27 L		27 J		27 S	
28 L		28 J		28 D		28 M		28 V		28 D	
29 M		29 V		29 L		29 M	44	29 S		29 L	
30 M	31	30 S		30 M		30 J		30 D		30 M	
31 J		31 D				31 V				31 M	01

Le nettoyage de mon bac est à ma charge

Je contacte le SBA en cas de déménagement

Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre

Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accès gratuit). Les ordures ménagères n'y sont pas acceptées

Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac

Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé et celle de mes voisins

Syndicat du Bois de l'Aumône - 13 rue Joaquin Perez Carretero - Zone de Layat II - CS 10025 - 63201 Riom Cedex
04.73.647.444 - conseilusager@sba63.fr - www.sba63.fr

Restez connectés avec la commune sur

www.pessat-villeneuve.fr
Facebook
Panneau Pocket

Restez informés de l'actualité municipale avec l'application gratuite « Panneau Pocket » à télécharger sur votre téléphone ou tablette.

SINON, FLASHEZ-NOUS !

Mairie de Pessat-Villeneuve
1 avenue du Château de Villeneuve
63200 Pessat-Villeneuve
Tél. 04 73 38 28 59
mairie.pessatvilleneuve@orange.fr

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribuées à la fourniture des textes et des photos pour l'élaboration du bulletin.

Directeur de publication :
DUBOIS Gérard

Secrétaire de rédaction :
Nathalie CHASSAGNETTE

Commission de communication :
AUBRUN Géraldine,
BOMBILAJ Sandrine,
DENIS Maxime,
HARRY Isabelle,
VILLATTE Frédéric.

Crédits photos :
La Montagne Centre France
La Montagne.fr

Conception graphique et impression :
Imprimerie L'IMPRIMEUR
80 avenue Jean Jaurès
Espace Mozac
63200 MOZAC
Imprimé sur papier PEFC 115 g et 200g

Numéros utiles

COMMUNE

Mairie de Pessat-Villeneuve
04 73 38 28 59

Ecole de Pessat-Villeneuve
04 73 38 93 08

Cantine / Garderie
04 73 97 64 12

Ecole de Clerlande
04 73 97 04 06

URGENCE

Brigade Combronde/Aigueperse
04 73 63 60 12

Centre antipoison Lyon
04 72 11 69 11

SERVICES

RLV (R'CoBus)
04 73 38 08 09

Relais Assistants Maternels
04 73 67 97 39
ram@riv.eu

Fourrière animale
04 73 25 16 30

Orange
1013

SEMERAP (eau et assainissement)
04 73 15 38 38

ENEDIS (ERDF)
09 69 32 18 71

GRDF
09 69 36 35 34

SBA
04 73 64 74 44

SNCF
3117 ou 31177 par SMS

Service postal de Malauzat
3631